

## Chronique Doublaud :

### Mariage et divorce révolutionnaires.

En ventôse de l'an II, la frontière de la Dordogne n'est pas encore définitivement établie entre la Dordogne et la Charente-Inférieure qui ne s'appelle pas encore Charente-Maritime. Suite à la loi de division de la France votée le 22 décembre 1789, l'important bourg de La Roche-Chalais se trouve partagé entre les deux départements. Chef-lieu de châtelainie il y a peu, il n'est plus qu'un lieu dit comme le note le juge de paix du canton. Une partie est rattachée à la commune de Saint-Michel-de-Rivière en Dordogne, l'autre partie est rattachée à la commune de Saint-Aigulin en Charente-Inférieure. Tout de suite, ses habitants protestent. Ceux de la partie saintongeaise se constituent en commune qui prend le nom *de commune du Petit-Saint-Aigulin*. Sa municipalité établit son chef-lieu à La Parcot<sup>1</sup>. Les actes de son état civil continuent cependant à être enregistrés sur le registre paroissial du *Grand-Saint-Aigulin* jusqu'à la fin de 1792. La municipalité de Saint-Michel-de-Rivière quant à elle établit son siège dans l'autre partie du bourg ci-devant périgourdine<sup>2</sup>. Là aussi on continue d'utiliser le registre paroissial jusqu'à la fin de l'année 1792.

La Roche-Chalais qui n'est pas commune est devenue siège de deux municipalités de départements différents ! De plus, pour les communes de Dordogne les plus proches, ce bourg est choisi comme chef-lieu de canton, c'est-à-dire d'une circonscription électorale. C'est là que se tiennent les assemblées primaires pour l'élection des administrateurs du département, du district et du juge de paix.

Les choses restent en l'état pendant deux ans si ce n'est qu'au temps de la Terreur, Saint-Michel-de-Rivière prend le nom de Michel-Larivière et le Petit-Saint-Aigulin, celui fort sympathique de L'Amy des Lois. La petite commune dépend du district de Montlieu et son canton, Saint-Aigulin, lui aussi change de nom et s'appelle maintenant canton de Réunion-de-Dronne.

La commune du Petit-Saint-Aigulin, alias L'Amy-des-Lois a donc un maire, Joseph Bouffard et ses propres registres d'état civil de janvier 1793 à fin 1794<sup>3</sup>, date de son rattachement officiel à Michel-Larivière<sup>4</sup>, la nouvelle commune née de cette fusion prenant le nom de commune de La Roche-Chalais. Jean Trigant, maire de Michel-Larivière devient le premier maire de cette nouvelle commune.

Le registre des mariages de la commune de L'Amy-des-Lois contient deux actes très intéressants :

Tout d'abord, un mariage :

Le 22 ventôse de l'an II (12 mars 1794), Gabriel Bitard, membre du Conseil général de la commune de L'Amy-des-Lois en est l'officier de l'état civil. Il a été élu le 16 décembre 1792 pour dresser les actes de mariages, naissances et décès de la commune de Saint-Aigulin pour la partie située sur la rive gauche de la Dronne.

Ce jour-là se présente *Gabriel Deslane, cultivateur âgé de 50 ans, veuf de Marie Soullignac, fils naturel et légitime de feu Jean Delanne cultivateur et de feu Marguerite Eperon. Avec lui, Marie Bonin âgée de vingt quatre ans, fille naturelle et légitime de Jean Bonin cultivateur et de feu Marguerite Lagarde domiciliés dans la commune et canton de Réunion de Dronne département de la Charente inférieure.*

Les futurs conjoints sont accompagnés de quatre témoins : *François Chalon cultivateur âgé de vingt six ans et Michel Giré taillieur d'habit âgé de trente cinq an et François Chenard propriétaire âgé de trante sept ans et François Obier propriétaire âgé de trente et un an, le premier cousin segond,*

<sup>1</sup> Aujourd'hui l'Apécôte,

<sup>2</sup> Ce qui explique que souvent on disait « municipalité ou commune de La Roche-Chalais au lieu de dire commune ou municipalité de Saint-Michel-La-Rivière »

<sup>3</sup> Avec un léger « flottement » puisqu'on y trouve un mariage à la date du 27 nivôse an III (16 01 1795). Ces registres sont aux AD 24

<sup>4</sup> Décret de la Convention daté du 6 nivôse an III (26 12 1794).

le second oncle par alliance aud. Gabriel Delane don les trois témoins sont domiciliés dans notre commune département de la Charante inférieure, le quatrième domicilié dans la commune et canton de La Roche département de la Dordogne.

Gabriel Bittard, après les lectures réglementaires prononce le mariage légitime entre Gabriel Delane<sup>5</sup> et Marie Bonnin, du consentement écrit de Jean Bonnin son père et des parties.

Fait à la maison commune de Lami des Loix les jours mois et an cidessus. Les citoyen Chalon et Giré ont déclaré ne savoir signer, François Chenart, Aubier et Bittard, officier public, signent.

Trois mois passent, nous sommes le vingt unième prairial (9 juin 1794) toujours dans la maison commune.

Gabriel Delanne qui habite au village de Guillaume Clément commune de Lamy des loix se présente accompagné de deux amis : Trigant Gautier<sup>6</sup> agriculteur demeurant au lieu de La roche Chalais commune de Michel Larivière et Michel Bouton, seillier demeurant aussy à La roche Chalais **mais** commune de Lamy des Loix.

Est également présente Marie Bonnin, elle aussi accompagnée de deux amis : Louis Robert officier municipal et Joseph Bouffard<sup>7</sup> maire, les deux de la commune amy des Loix, y habitant.

De Lanne et laditte Marie Bonnin, mari et femme...ont exposé qu'ils sont en différent sur la demande que fait ledit Gabriel de Lane en divorce pour cause déterminée.

Désirant faire régler leur différent par un tribunal de famille conformément à la loy sont convenus de nous prendre pour arbitre à lefet de composer ledit tribunal, nous requérant d'accepter l'arbitrage.

Voilà donc un tribunal rapidement composé, d'autant plus vite que les parties ont déclaré ne scavoir signer. Seuls les amis et l'officier public signent avant d'écouter le plaignant.

De Lanne nous a déclaré qu'il s'est marié le vingt deux ventose dernier avec ladite Marie Bonnin et qu'y a environ quinze jours qu'il a reconnu que laditte Marie étoit en seinte, que luy ayant témoigné sa surprise sur son état de grossesse quy luy paraissoient plus avancée qu'il n'auroit du le lêtre comparé à l'époque de son mariage, n'ayant eu avec elle aucune frécantation antérieure...

Elle luy a répondu que lors de son mariage elle étoient enseinte depuis environ trois mois et demy c'est pourquoy ledit de Lanne conclu a ce que le divorce soit par nous ordonné, et de condanner laditte Bonnin aux dépens.

Laditte Bonnin ayant dit quelle convenoient du tout ce quy venoit d'être alégué par ledit de Lanne son mary il ne restait plus qu'à conclure :

...et à tendu qu'il nous est à paru que ledit de Lanne est fondé à sa demende, nous arbitre suscedit, en conformité de la loy du vingt septembre mil sept cent quatre vingt douze et scalvée (?) au divorce avons renvoyé le demandeur devant l'officier public de son domicile pour le fairre prononcer et ordonnons que l'enfant à naitre resterat à la charge de la mère et que ledit de Lanne sera tenu de remettre dans le délai de quinzaine à laditte Bonnin tout ce quelle justifiera avoir conféré dans la scuite par constitution dotale ou autrement, les dépens demeurant compensé entre les parties sauf denregistrement et épédition du présent jugement quy sera payé par laditte Bonnin et sera ledit jugement déposé, après son enregistrement au greffe du tribunal du district pour y avoir recours au besoin.

Fait et prononcé aux parties les jours mois et an que dessus par nous arbitre suscedit.... Et avons signé Trigant Gautier, Louis Robert, Bouffard, Bouton.

Et solennellement, l'officier public « défait » ce qu'il a « fait » trois mois plus tôt :  
Je prononce, moy officier public, que le mariage des parties, au nom de la loy du mariage est dissous ; fait à la maison commune de Lamy des loix les jours mois et an cy deçus, Bittard officier public.

Marie Bonnin étant originaire de la commune de Réunion de Dronne ou Grand Saint Egulin il ne me restait plus qu'à rechercher dans le registre des naissances de cette commune pour savoir la suite...

<sup>5</sup> On remarque que le nom du marié est très fluctuant, comme le nom de la commune d'ailleurs !

<sup>6</sup> Jean Trigant-Gautier est maire de la commune de Michel-Larivière à cette époque.

<sup>7</sup> La « commune Amy-des-Loix » a donc bien un maire comme sa « grande » sœur Saint-Aigulin dont elle est issue et comme Saint-Michel-Larivière..

Ma première surprise fut de ne pas trouver trace de la naissance annoncée dans les mois suivants : Messidor, Thermidor, Fructidor, l'an II est terminé. Le registre des naissances suivant [qui contient] *quarante feuillets de papier timbré pour servir à l'enregistrement des naissances de la commune de Réunion de Dronne ou Grand Saint Egulin pendant le cours de la 3<sup>ème</sup> année de lere Républicaine* [et qui] *a été cotté et paraphé par nous président du district de Montlieu l'an 2<sup>ème</sup> de l'Ere Républicaine.* ... Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, Nivôse, Pluviôse, Ventôse, toujours rien...

Voici le mois suivant, 303 jours après le divorce soit 10 mois ... :

*Aujourd'huy vingt germinal l'an troisième Républicaine [8 avril 1795] par devant moi André Viault officier public de la commune de Réunion de Dronne cidevant Saint Aigulin est comparu Pierre Branchut qui nous a déclaré que **Marguerite** Bonnin restant en calité de servante chez Pierre Cruchez cultivateur habitant du village des Erveux sus dite commune est accouchée de la veille dans une grange appartenant au dit Cruchez d'un enfant mâle et lui a donné le nom de Pierre. Parin Pierre Branchut, marinne Marie Valteau, tous habitant de la dite commune, qui n'ont signé. Fait en chambre commune le jour, mois et an que dessus.*

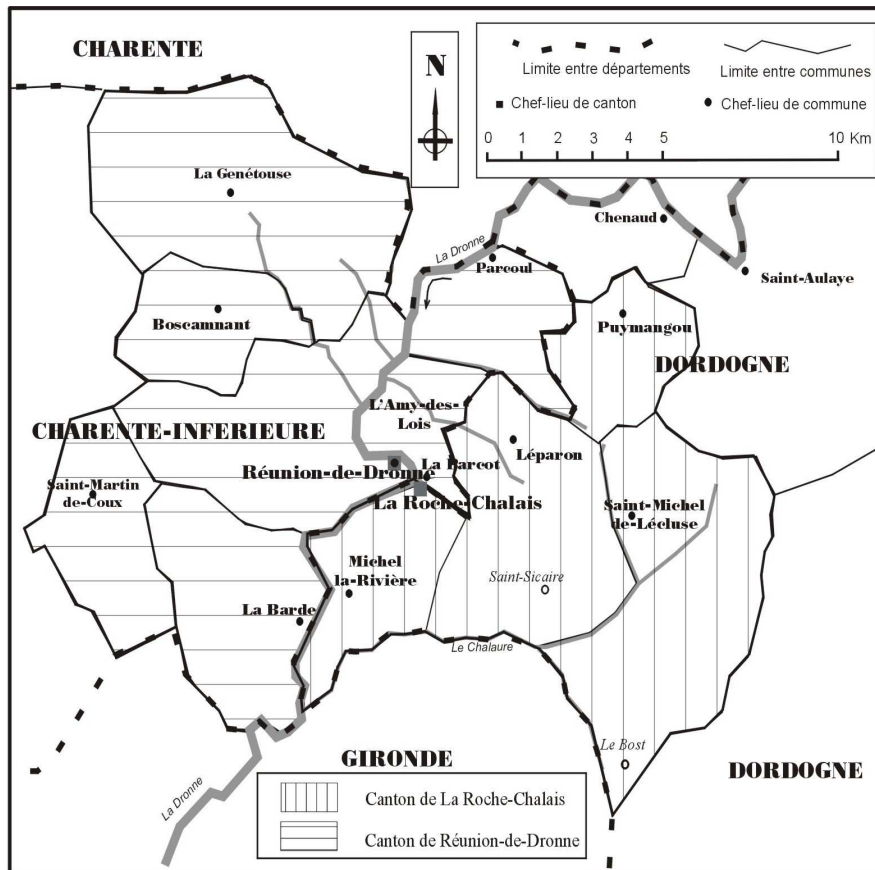
*signé : Viault officier publique.*

Bien sûr un doute subsiste. Ici on parle de Marguerite et non plus de Marie. Marguerite, c'était le prénom de la mère de Marie, une confusion de prénoms entre mère et fille que l'on rencontre assez fréquemment dans les registres paroissiaux d'autrefois. Cependant les conditions de l'accouchement laisse à penser qu'il s'agit bien de la même pauvre fille qui avait inauguré bien malgré elle la procédure du divorce dans la commune de L'Amy-des-Lois. Marie était-elle vraiment enceinte au moment de son mariage ? au moment du divorce ? Et si elle ne l'était pas, comment Delanne a-t-il su que son épouse avait eu des *fréquentations* antérieures, l'histoire ne nous le dit pas...



1790-1801

*Cachet du Juge de paix du lieu dit de La Roche-Chalais, Département de la Dordogne.*



***La situation administrative de notre région au début de l'an 1794.***

*Le bourg de La Roche-Chalais est partagé entre la Charente-Inférieure et la Dordogne. La partie sud dépend de la commune de Michel-Larivière. C'est un chef-lieu de canton. La partie nord forme la commune de l'Amy des Lois, alias Petit-Saint-Aigulin. La Parcot est son chef-lieu. Elle dépend du canton de Réunion-de-Dronne, alias Saint-Aigulin qui est à la fois chef-lieu de commune et de canton.*

(Cet article est tiré de *Le canton de La Roche-Chalais, 1790-1800* publié fin novembre 2010 dans le bulletin 37 du Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Coutras ).

Maurice Biret, septembre 2010.